Lycée Polyvalent Pointe-Noire
Téléphone : 0590 98 37 38
Télécopie : 0590 98 37 39

CAHIER DES CHARGES

1-Identification de l'acheteur :
Lycée polyvalent de Pointe-Noire *(ci-après désigné « LPO de Pointe-Noire »)*
Section « Grande Plaine »
97116 POINTE-NOIRE
Pouvoir adjudicateur : Monsieur Michel ROMUALD

2-Objet de la consultation :
Le présent marché public a pour objet l'organisation pour le compte du LPO de Pointe-Noire, deux séjours pédagogiques, selon des critères définis en annexes 1 et 2.

Le présent marché est alloti, comme suit :
-lot 1 : mobilité à Paris samedi 06 février 2027 au vendredi 12 février 2027
-lot 2 : mobilité à Paris du mardi 11 mai 2027 au vendredi 14 mai 2027 : *le déplacement de ce lot est bien prévu pour 4 jours en mai, mais la période indiquée reste prévisionnelle, parce que tributaire d'un concours, dont le calendrier est inconnu au jour de la publication du présent cahier des charges*

Les variantes ne sont pas autorisées.
Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots. Ils peuvent être retenus pour un ou plusieurs lots.
Le titulaire répond à l'égard du LPO de Pointe-Noire, de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation des mobilités et des séjours. Il est responsable de leurs bonnes exécutions. Il doit procéder à l'ensemble des réservations demandées.

3-Procédure :
Le candidat présente un devis par lot, conformément aux besoins exprimés (cf. annexes 1 et 2), et au code de la commande publique.

4-Présentation, obligations réglementaires et légales du candidat :
Le candidat se présente en indiquant sa forme juridique *(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)*, son nom commercial, son adresse, celle de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses coordonnées téléphoniques, son numéro SIRET et le gestionnaire du dossier.

Le candidat peut être un organisateur de voyages et de séjours scolaires.
Le candidat peut être une agence de voyages, titulaire d'une licence de tourisme ou une association de tourisme agréée.

L'offre du candidat doit respecter la législation en vigueur le jour du départ et durant le séjour, en matière de transport collectif et d'hébergement au sens du code du tourisme.
Seul le titulaire du marché est connu et reconnu par l'acheteur. Ce dernier ne traitera qu'avec le titulaire.
Le titulaire se porte garant des prestations proposées par des intervenants professionnels et en règle vis-à-vis de la législation en vigueur, qu'il aurait sollicités pour la bonne exécution du marché, tel que défini et arrêté avec le LPO de Pointe-Noire.

Par la signature du présent cahier des charges, le candidat déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L214-1 et L2141-14 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du code de la commande publique. Il reconnaît également être en règle au regard des articles L.5212-1 à 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, sous peine d'éviction du marché à ses torts exclusifs.

5-Contenu des prix :
Le candidat présente une offre par lot, conformément aux attentes portées en bas de page de chaque annexe 1 à 2.
Cette proposition mentionne obligatoirement et explicitement un prix unitaire (par élève et par accompagnateur) et un coût global. Le prix proposé est ferme et définitif. Le montant du marché est indiqué et s'entend « toutes taxes comprises ».

L'offre contient, en option, et en précise les modalités d'application :
-une assurance annulation individuelle,
-une assurance annulation voyage collective : les décisions administratives d'interdiction de voyager suite à un attentat, état d'urgence, épidémie, pandémie ou catastrophe naturelle devront être considérées comme une cause d'annulation couverte par la garantie.

Sont indiquées les pénalités *susceptibles* d'être appliquées au LPO de Pointe-Noire, qui résultent de la variation, à la hausse et à la baisse, des effectifs attendus et annoncés en annexes 1 et 2 selon l'échéance du départ.
L'offre doit aussi préciser les conditions administratives et financières du remplacement d'un non partant par un autre participant.

Les prix sont exprimés en euros (€), en hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Les taux appliqués sont clairement affichés dans l'offre et conformes à la réglementation française en vigueur.
Les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation. Les frais complémentaires éventuels doivent figurer expressément et clairement sur l'offre.
Toute variation du coût dans le déroulement du voyage reste à la charge du prestataire.

6-Remise des offres :
Les offres dématérialisées doivent uniquement être déposées sur la plateforme de publication du site AJI France à l'adresse suivante : http://mapa.aji-france.com
Le candidat peut gratuitement créer un compte fournisseur pour consulter, poser des questions et déposer ses offres. Ses connexions suivantes se font avec ses identifiant et mot de passe respectifs.

Les propositions doivent être déposées sur la plateforme de publication du site AJI France au plus tard le jeudi 24 septembre 2026, à 18h00 (heure de Paris). Tout dossier transmis après cette heure et cette date, ne sera pas retenu.

Chaque candidat constitue et transmet son dossier avec les pièces suivantes, renseignées et signées :
-le présent cahier des charges signé
-une proposition commerciale datée et détaillée selon le lot :
- -désignation des compagnies aériennes,
- -lieux, heures de départ et d'arrivée des vols par aéroport,
- -conditions de transport des bagages (poids autorisé par passager),
- -désignation des hébergements,
- -nombre d'occupants par chambre,
- -tarifs HT et TTC par qualité de passage (élève ou accompagnateur)
- -les délais d'exécution financière (calendrier de versements des acomptes),

-aux fins de vérification de son aptitude technique à exercer son activité, un certificat de qualification professionnelle
-une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommages ou de pertes.

Si le candidat soumissionne pour plusieurs lots, il joint en une unique fois : le cahier des charges signé, le certificat de qualification professionnelle et l'attestation d'assurances. En l'espèce, seules les offres diffèrent.
Tous les documents transmis sont rédigés en français et exprimés en euros.
En plus de l'acte d'engagement mentionné à l'article 9 du présent CCAP, *il ne sera signé aucun autre document* que ce présent acte d'engagement.

7-Critères de jugement des offres :
Les critères de jugement des offres sont le prix (60%) et la qualité des prestations (40%).
Pour chaque lot, ils permettent à l'acheteur d'établir un classement pondéré, décroissant des propositions, et donc de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse.

La formule de calculs retenue- et appliquée à chaque critère préalablement indiqué-, est la suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre moins-disante}}{\text{Montant de l'offre à classer}} \times 10 = \text{Note de l'offre à classer}$$

Cette note est multipliée par 60% puis 40%, conformément aux pondérations des critères.
L'addition des 2 notes ainsi obtenues, par lot, détermine la note finale du candidat et permet un classement des propositions.
Le classement est arrêté de la note la plus haute à la plus basse. La note la plus élevée révèle le prestataire à retenir.

8-Négociations :
L'acheteur se réserve le droit de négocier les offres déposées, avec un ou plusieurs candidats sélectionnés.
Ces négociations se font sur la base de l'offre initiale remise par le candidat et portent éventuellement sur le prix des prestations proposées.
Lorsque l'acheteur décide de mettre un terme aux négociations, il demande aux candidats de remettre des offres définitives, sur lesquelles il arbitrera.

9-Désignation du titulaire
Aux termes des négociations éventuelles et du classement des offres, l'acheteur contacte le premier prestataire de la liste, et lui demande de retourner dans un délai imparti l'acte d'engagement, renseigné et signé.
En cas d'incapacité à transmettre les pièces demandées, l'offre du candidat pressenti est rejetée. Alors, l'élimination du candidat est prononcée par l'acheteur qui présente ensuite la même demande au candidat suivant, conformément au classement des offres arrêté.
Chaque lot est attribué séparément au prestataire dont l'offre est retenue.
Il est rappelé que le présent marché, comme tout marché public, ne peut être attribué à un opérateur économique qui est dans un cas d'interdiction de soumissionner.

10-Abandon :
L'acheteur se réserve la possibilité de ne pas donner suite à de cette consultation. La procédure pourra être donc abandonnée (cf. article R.2185-1 du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique).
Il pourrait s'agir d'un marché déclaré infructueux pour cause d'absence de candidature, d'absence de candidature recevable, d'absence d'offre remise, d'offres inappropriées, irrégulières, inacceptables, voire d'insuffisance de la concurrence

11-Contractualisation :
L'engagement du LPO de Pointe-Noire ne pourra être tenu pour effectif qu'après la signature par l'ordonnateur-chef d'établissement d'un d'engagement juridique adressé au prestataire. A cette étape, aucun autre contrat que ce présent acte d'engagement ne sera signé.

Cette signature entraîne un engagement sur un effectif déterminé de participants et la mise en application des conditions d'assurance annulation.

12-Règlements :
Les règlements s'effectuent par virement administratif dans les 30 jours qui suivent la réception d'une facture respectant les mentions obligatoires, accompagnée d'un RIB -si ces coordonnées bancaires n'y figurent pas-, et déposée sur la plateforme CHORUS PRO.

13-Litiges :
Le tribunal administratif de BASSE-TERRE (région Guadeloupe) est compétent pour régler les litiges administratifs.

14-Contacts :
Le temps de la procédure, des questions peuvent être posées sur la plateforme de publication AJI France, à l'attention de Madame Gladys LAVIOLETTE.

Pointe-Noire, le vendredi 17 juillet 2026

Le responsable du marché

Michel ROMUALD

LYCEE POLYVALENT SEP
LE PROVISEUR
97

Fait à ....., le.....

Nom, prénom de la personne habilitée à engager l'entreprise candidate
et signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise du candidat

Lycée Polyvalent Pointe Noire
Téléphone : 0590 98 37 38
Télécopie : 0590 98 37 39
Téléphone : 0590 98 37 38
Télécopie : 0590 98 37 39

lot 1 : mobilité à Paris (atelier Sciences Politiques)
transports, hébergement, restauration, activités

MOBILITE SCOLAIRE À PARIS :

De la préparation « sciences politiques » aux institutions : lieux de pouvoir de La République »

Période prévisionnelle : du samedi 06 février 2027 au vendredi 12 février 2027
Passagers : 9 élèves + 2 accompagnateurs

Hébergement :
-auberge de jeunesse (type MIJE, KELLERMANN) avec connexion wi-fi gratuite
-pour les élèves :
- pour les filles : (7)
Proposition 1 : 2 chambres collectives => 1 de 4 lits individuels + 1 de 3 lits individuels
Proposition 2 : 3 chambres collectives => 2 chambres de 2 lits individuels + 1 de 3 lits individuels

- pour les garçons (2) : 1 chambre collective de 2 lits individuels

-pour les accompagnateurs : 2 chambres individuelles

Programme du séjour souhaité :

jour 1 samedi 06 février	-vol ALLER PTP/PARIS (départ vers 19h) -diner et petit-déjeuner à bord
jour 2 dimanche 07 février	-arrivée à Paris -installation à l'auberge (avec la possibilité de disposer les bagages dans un local approprié, si les chambres ne sont pas encore disponibles à l'arrivée)
jour 3 lundi 08 février	-petit déjeuner à l'auberge -nuit à l'auberge
jour 4 mardi 09 février	-petit déjeuner à l'auberge -croisière commentée sur la Seine avec les bateaux parisiens -nuit à l'auberge
jour 5 mercredi 10 février	-petit déjeuner à l'auberge -visite de la Tour EIFFEL (2e étage) -nuit à l'auberge
jour 6 jeudi 11 février	-petit déjeuner à l'auberge -visite guidée de Paris en bus -nuit à l'auberge
jour 7 vendredi 12 février	-petit déjeuner à l'auberge -vol RETOUR PARIS/PTP (départ vers 14h) -déjeuner et collation à bord -arrivée à PTP

Le prix inclut :

- ✓ l'hébergement mentionné aux conditions indiquées (cf. infra)
- ✓ les transports A/R mentionnés pour tous les passagers
- ✓ les repas mentionnés (petits déjeuners, déjeuners et diners)
- ✓ les frais de dossier du prestataire
- ✓ le taux de TVA applicable

Le candidat, en option, propose des assurances annulations collectives ou individuelles

L'hébergement proposé respectera toute la règlementation relative à la sécurité et à l'hygiène des locaux collectifs, en vigueur.
Les chambres seront regroupées un même niveau. Le cas échéant, la répartition (équilibrée) devra permettre de regrouper, sur un même palier, 1 chambre adulte et des chambres élèves.

Lycée Polyvalent Pointe Noire
Téléphone : 0590 98 37 38
Télécopie : 0590 98 37 39

Téléphone : 0590 98 37 38
Télécopie : 0590 98 37 39

MOBILITE SCOLAIRE À PARIS :

Dans la peau d'un critique de cinéma (prix « Jean RENOIR »)

Période prévisionnelle : mardi 11 mai 2027 au vendredi 14 mai 2027
Passagers : 2 élèves + 1 accompagnateur

Programme du séjour souhaité :

jour 1 mai 2027	-vol ALLER PTP/PARIS (début de soirée) -diner et petit-déjeuner à bord
jour 2 mai 2027	-arrivée à Paris
jour 3 mai 2027	--
jour 4 mai 2027	-vol RETOUR PARIS/PTP (en début d'après-midi) -déjeuner et collation à bord -arrivée à PTP

Le prix inclut :

- ✓ les transports A/R mentionnés pour tous les passagers
- ✓ les repas mentionnés (petits déjeuners, déjeuners et diners)
- ✓ les assurances annulations collectives, individuelles
- ✓ les frais de dossier du prestataire
- ✓ le taux de TVA applicable

Le candidat, en option, propose des assurances annulations collectives ou individuelles.